**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Herausgeber:** Comité central de la Croix-Rouge

**Band:** 13 (1905)

**Heft:** 1

**Artikel:** L'alcoolisme et l'armée

**Autor:** Salomon

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-682420

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

c'est plutôt par une espèce de charlatanerie ou de superstition que par une utilité réelle qu'ils y font tremper auparavant des yeux d'éléphant. Ils emploient du reste plus utilement le fiel de cet animal dans d'autres affections chirurgicales, contrairement à l'assertion de quelques naturalistes qui nient chez ce quadrupède l'existence de toute vésicule biliaire. La peau du même animal, mise en cendres, est très vantée dans la cicatrisation des plaies ulcéreuses. La chair du chameau sert aux praticiens à guérir les furoncles et les apostèmes.

Ils recommandent, dans les maladies des reins et de la vessie, l'usage tant interne qu'externe de la feuille de thé. Au surplus, leur principal remède, et qui leur réussit presque toujours, pour toutes les maladies des yeux, c'est l'application du moxa à la nuque et aux épaules. La nyctalopie, d'après le R. P. d'Entrecolles (*Lettres édifiantes*, t. XXIV, p. 430) est connue aussi bien en Chine qu'en Europe, et ce missionnaire déclare avoir connu en 1736 un Chinois qui fut atteint pendant un mois de cette affection et s'en délivra par une recette tout à fait originale, que nous croyons intéressant de reproduire : « Prenez le foie d'un mouton ou d'une brebis qui ait la tête noire, coupez-le avec un couteau de bambou ou de bois dur. Otez-en les nerfs, les pellicules et les filaments, puis enveloppez-le d'une feuille de nénuphar après l'avoir saupoudré d'un peu de bon salpêtre. Enfin mettez le tout dans un pot sur le feu, et faites-le cuire lentement. Remuez-le souvent, pendant qu'il cuit, ayant sur la tête un grand linge qui pende jusqu'à terre, afin que la fumée qui s'exhale du foie ne se dirige point au dehors, et que vous la receviez tout entière. Cette fumée salutaire, s'élevant jusqu'à vos yeux que vous tiendrez ouverts, en fera distiller l'humeur morbifique, et vous vous trouverez guéri. » Il y en a qui, pour mieux assurer la guérison, conseillent de manger une partie du foie ainsi préparé, et d'en avaler le bouillon, mais le P. d'Entrecolles fait la remarque que cela n'est pas nécessaire.

Cette histoire, si enfantine qu'elle paraisse, a plus souvent qu'on ne pense sa répétition en Europe, et nous met en mémoire l'annonce que nous lisions, ces jours derniers encore, dans un journal sérieux, fort répandu et goûté dans le monde de la bourgeoisie française. Gravement, au milieu d'instructions diverses, on envoyait à une malade le conseil suivant : « Puisque vous redoutez le médecin au sujet de votre cataracte, nous pouvons vous indiquer l'adresse d'une religieuse qui traite avec succès cette affection par un procédé spécial. » Le procédé doit être du même ordre, et sans doute plusieurs de nos lecteurs ont eu sous les yeux l'annonce à laquelle nous faisons allusion.

*Foyer-Médical.* *(A suivre.)*

# L'ALCOOLISME ET L'ARMÉE

Dr SALOMON, Médecin-Major de 2me classe.

Partout où l'alcoolisme sévit, la population devient moins vigoureuse et fournit des conscrits à la fois moins nombreux et moins aptes au service armé [1].

C'est ainsi que, sur nos côtes, le nombre des inscrits maritimes *exemptés* augmente d'année en année : à Douardenez, Audierne et Concarneau la moyenne des

1. C.-F. Salomon : *L'Alcool et l'alcoolisme.*

exemptions a doublé en 10 ans et la tuberculose compte pour 90 % dans les cas de refus! (Dr A. Petit.)

Dans l'Eure, tandis que la consommation des spiritueux augmente constamment la population diminue et parallèlement la proportion des recrues incorporées. (Dr Lerdy).

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Appelés bons : | 73 % | de | 1875 à | 1879 |
| — | 71 % | — | 80 à | 84 |
| — | 72 % | — | 85 à | 89 |
| — | 69 % | — | 90 à | 94 |
| — | 64 % | — | 95 à | 99 |

L'Eure, en 1801, comptait 402.795 habitants; en 1891 il n'y en avait plus que 331.184! (O. Reclus.)

On a montré aussi que c'étaient les départements les plus touchés par l'éthylisme, qui fournissaient le plus grand nombre de *réformés*, ce qui n'étonne pas quand on se rappelle l'action prédisposante de l'alcool sur une série d'affections, en particulier sur la tuberculose.

Mais tandis que l'armée subissait ainsi le contre-coup du développement de l'alcoolisme dans la nation, elle-même ne restait pas à l'abri de la contagion, et d'aucuns l'accusaient même d'être une des causes de cette contagion.

On lui reprochait les distributions officielles d'eau-de-vie, distributions qui ont cessé récemment dans la marine et depuis longtemps dans l'armée de terre, où l'allocation inscrite à ce nom était employée à l'amélioration des ordinaires.

On incriminait aussi « l'état de dépres-« sion que subit la recrue dépaysée, « l'exemple des anciens soldats et des « sous-officiers qui boivent ouvertement « et font l'apologie de l'ivresse (Dr Hé-« Hérudel, du Havre), la nécessité pour le « bleu de payer son écot... »

L'article 265 du règlement du 2 novembre 1833, qui ne regarde l'ivresse comme une faute qu'autant qu'elle trouble la sécurité publique ou militaire.

Enfin, l'idée qu'on inculquerait (?) que l'alcool est un fortifiant, qu'il rend plus mâle!...

Avant de réfuter ces accusations, notons tout d'abord que l'alcoolisme, tel que nous l'avons défini, c'est-à-dire l'intoxication lente par l'alcool, est de moins en moins une affection du soldat, qui arrive trop jeune sous les drapeaux, y demeure un temps trop court, pour que, même chez les buveurs, il soit très fréquent d'en constater les funestes effets.

Naturellement, chez les réservistes et les territoriaux, cette constatation est bien plus ordinaire.

Pour l'homme de l'active, l'intoxication ne se révèle guère à l'observateur que dans les cas d'ivresse bruyante ayant entraîné une rixe ou provoqué un désordre quelconque.

La moindre résistance du buveur se traduit encore au sujet d'une affection intercurrente, telle que: pneumonie, fièvre typhoïde, etc., blessure... pendant laquelle une réaction intense et un délire violent manifestent l'atteinte du système nerveux.

On aurait donc une idée très erronée de l'influence néfaste de l'alcool sur nos soldats, si on s'en tenait aux chiffres de la statistique médicale, qui signale une moyenne annuelle de 100 hospitalisations, 10 décès et 3 ou 4 réformés à la rubrique « alcoolisme ».

A ces déchets il faut ajouter tous ceux qui passent sous un autre nom : traumas, coups de chaleur, accès pernicieux, rhumatismes, affections nerveuses... où l'alcool pourrait revendiquer un rôle pré-

pondérant, soit comme cause directe de l'accident, soit comme cause adjuvante d'une affection médicale qui, de plus, s'est vue aggravée par son fait.

« L'alcoolisme, dit M. Laveran, était autrefois assez commun dans l'armée française; les vieux soldats avaient presque tous l'habitude des boissons alcooliques. Ils étaient désœuvrés et passaient la plus grande partie de leur temps à la cantine ou au cabaret. D'autre part, les remplaçants avaient de l'argent dont une bonne partie était employée en libations. L'alcoolisme était pour beaucoup dans l'usure des vieux soldats signalée par tous les auteurs. »

L'alcoolisme a été pendant longtemps un des vices radicaux des militaires de toutes les armées. » (Morache 1886.)

Dès le matin, au pansage ou à l'exercice le *coup de l'étrier*, petit verre de vin blanc ou de mêlé-casse pour se mettre en train; au déjeuner, un vermouth pour aiguiser l'appétit; après le repas, café au cognac; puis le soir nouvel apéritif, deux ou trois chopes de bière, et souvent des extras au sujet du moindre incident de la vie militaire, extras couronnés par la circulaire et abêtissante *pomponnette*. « Avec ce régime, l'homme arrivait à « l'alcoolisme vers l'âge de quarante à « quarante-cinq ans, et devenait la proie « assurée de la première attaque mor- « bide; cependant de tels hommes ne « s'enivraient jamais, servaient relative- « ment bien, mais à trente ans ils avaient « l'allure d'hommes de quarante; à qua- « rante-cinq ans ils étaient presque décré- « pis. » (Dr Coustan.)

« Dans l'armée actuelle, avec nos jeunes soldats qui ont très peu de loisirs et en général très peu d'argent à dépenser, les mœurs militaires ont changé et l'alcoolisme est devenu rare. » (Laveran.) En 1897, il est entré à l'hôpital, pour ivresse ou alcoolisme chronique, un militaire sur 5.000 présents. Nous avons déjà indiqué plus haut la restriction qu'il faudrait apporter à ces chiffres.

Les cas d'*ivresse compliquée*, si nous pouvons nous exprimer de la sorte, arrivent seuls à la connaissance du médecin.

*(A suivre.)*

## ÉCHOS ET NOUVELLES

Le correspondant des *Novasti* donne le résultat d'un rapport présenté à la Société de médecine de Omsk. Les blessures par projectiles japonnais se répartissent de la manière suivante :

42,03 % pour les extrémités inférieures, dont 20 % pour la hanche. 15,68 % pour la jambe, 4,74 % pour le pied et enfin 1,68 % pour les articulations, autant de blessures à droite qu'à gauche.

Les extrémités supérieures furent touchées 24,74 %, dont 6,78 % pour l'épaule. Les grandes cavités furent traversées de part en part dans 18,47 % des cas. Il y eut sept cas de balles ayant traversé le cerveau. Un des cas fut celui d'un sergent-major blessé par un projectile qui ayant pénétré par milieu du front sortit par l'occiput. Le blessé resta sans connaissance dans un des hôpitaux de Kharbin pendant un mois. Quand il revint à lui il ne présenta qu'un peu de dépression.